

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2026-2032 - ÉLECTION DES
VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-6 et L. 1111-12 (charte de l'élu local), L. 5211-10 (composition du Bureau, modalités de vote), L. 2122-7 (scrutin) ;

Vu la délibération n° 26-C-0009 du 10 avril 2026 portant composition du Bureau ;

I. Exposé des motifs

Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

Aux termes de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau sont élus selon les modalités de scrutin prévues à l'article L. 2122-7.

Par la délibération portant "composition du Bureau" adoptée à la présente séance, le Conseil a fixé le nombre de membres du Bureau à 41, dont :

- Le Président de la Métropole européenne de Lille ;
- 20 Vice-présidents ;
- 12 Conseillers métropolitains délégués ;
- 8 Conseillers métropolitains.

Devant intervenir à la même séance que celle consacrée à l'élection du Président, il convient donc de procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément aux textes rappelés ci-dessus, aux termes desquels l'élection s'opère au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'élection des membres du Bureau au scrutin secret conformément aux textes et selon les modalités pratiques décrites en séance et reprises au procès-verbal de séance.

Dans le respect de ces prescriptions, il est proposé de recourir au dispositif de vote par boîtier électronique anonymisé et remis à chaque membre du Conseil. Le recours au dispositif de vote par boîtier électronique permet le déroulement de l'ensemble des scrutins uninominaux dans un temps raisonnable, tout en préservant les principes fondamentaux prescrits par le code électoral, à savoir la sincérité et le secret du vote.

Pour chaque scrutin, un appel à candidature est lancé pour recueillir le nom des éventuels candidats aux sièges à pourvoir.

À la clôture des déclarations de candidature, le Président ouvre le scrutin.

À l'issue de chaque scrutin uninominal, effectué selon les modalités pratiques décrites en séance, le Président proclame les résultats de l'élection des membres du Bureau.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole prend ainsi acte de l'élection des 20 Vice-présidents, 12 Conseillers métropolitains délégués, 8 Conseillers métropolitains, membres du Bureau de la MEL, composé de 41 membres et présidé par M. Éric SKYRONKA, Président du Conseil de la Métropole européenne de Lille selon les résultats repris comme suit :

Se sont déclarés candidats et ont été élus :

- Nombre d'inscrits : 188

Candidats aux sièges de Vice-présidents		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
1er Vice-président	M. Francis VERCAMER élu avec 135 voix	12	176	41	135
2e Vice-président	Mme Anne VOITURIEZ élue avec 133 voix	15	173	40	133
3e Vice-président	M. Sébastien LEPRÊTRE élu avec 127 voix	13	175	48	127

Candidats aux sièges de Vice-présidents		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
4e Vice-président	M. Michel DELEPAUL élu avec 136 voix	12	176	40	136
5e Vice-président	M. Bernard GÉRARD élu avec 130 voix	15	173	43	130
6e Vice-président	M. Arnaud DESLANDES élu avec 130 voix	14	174	44	130
7e Vice-président	Mme Isabelle MARIAGE élue avec 137 voix	12	176	39	137
8e Vice-président	M. Dominique BAERT élu avec 132 voix	14	174	42	132
9e Vice-président	Mme Charlotte BRUN élue avec 132 voix	14	174	42	132
10e Vice-président	M. Alain BLONDEAU élu avec 136 voix	11	177	41	136
11e Vice-président	Mme Hélène MOENECLAËY élue avec 139 voix	13	175	36	139
12e Vice-président	M. Matthieu CORBILLON élu avec 133 voix	14	174	41	133
13e Vice-président	M. Régis CAUCHE élu avec 128 voix	14	174	46	128
14e Vice-président	M. Jean-François LEGRAND élu avec 140 voix	13	175	35	140
15e Vice-président	Mme Diana DA CONCEIÇÃO élue avec 132 voix	12	176	44	132
16e Vice-président	M. Hiazid BELABBES élu avec 136 voix	12	176	40	136
17e Vice-président	M. Dominique LEGRAND élu avec 137 voix	13	175	38	137

Candidats aux sièges de Vice-présidents		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
18e Vice-président	M. Laurent CAURE élu avec 132 voix	13	175	43	132
19e Vice-président	M. Jean-Michel MONPAYS élu avec 133 voix	13	175	42	133
20e Vice-président	M. Michel COLIN élu avec 125 voix	15	173	48	125

Candidats aux sièges de Conseillers métropolitains délégués		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
1er Conseiller délégué	M. François-Xavier CADART élu avec 136 voix	16	172	36	136
2e Conseiller délégué	M. Alain BÉZIRARD élu avec 135 voix	14	174	39	135
3e Conseiller délégué	Mme Isabelle POLLET élue avec 137 voix	14	174	37	137
4e Conseiller délégué	M. Charles-Alexandre PROKOPOWICZ élu avec 136 voix	14	174	38	136
5e Conseiller délégué	M. Vincent DUCOURAU élu avec 133 voix	17	171	38	133
6e Conseiller délégué	Mme Marie TONNERRE élue avec 131 voix	17	171	40	131
7e Conseiller délégué	M. Julien PILETTE élu avec 135 voix	15	173	38	135
8e Conseiller délégué	M. Kwami AGBEGNA élu avec 135 voix	14	174	39	135
9e Conseiller délégué	M. Frédéric CAUDERLIER élu avec 133 voix	16	172	39	133
10e Conseiller délégué	M. Pierre BEHARELLE élu avec 139 voix	18	170	31	139

Candidats aux sièges de Conseillers métropolitains délégués		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
11e Conseiller délégué	M. Didier DUFOUR élu avec 127 voix	21	167	40	127
12e Conseiller délégué	Mme Stéphanie DUCRET élue avec 131 voix	16	172	41	131

Candidats aux sièges de Conseillers membres du Bureau		NPPV	Votants	Blancs	Suffrages exprimés
1er Conseiller au Bureau	M. Yvan HUTCHINSON élu avec 135 voix	14	174	39	135
2e Conseiller au Bureau	Mme Audrey LINKENHELD élue avec 125 voix	16	172	47	125
3e Conseiller au Bureau	Mme Tahina BOTTON élue avec 110 voix	13	175	65	110
4e Conseiller au Bureau	M. Jean-Marc AMBROZIEWICZ élu avec 139 voix	16	172	33	139
5e Conseiller au Bureau	M. Rodrigue DESMET élu avec 137 voix	19	169	32	137
6e Conseiller au Bureau	Mme Pauline SÉGARD élue avec 114 voix	16	172	58	114
7e Conseiller au Bureau	M. Nicolas BOUCHE élu avec 130 voix	15	173	43	130
8e Conseiller au Bureau	M. Sylvain ESTAGER élu avec 137 voix	12	176	39	137

Après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Les conseillers métropolitains ont reçu une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du titre du code général des collectivités territoriales, consacré aux communautés urbaines et métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence. L'ensemble des éléments est repris en annexe de la présente délibération.

L'élection est rendue publique, par voie d'affichage du procès-verbal d'élection aux lieux officiels d'affichage de la Métropole européenne de Lille (site internet : www.lillemetropole.fr) dans les 24 heures suivant l'élection (article L. 2122-12 du code général des collectivités territoriales).

Résultat du vote : ELU(ES) À L'UNANIMITÉ